

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 27 FEVRIER 2020

---

Etaient Présents 44 titulaires, 4 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Francis PASSET, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, Raymond VILLALBA, Aurélie GIRAUDON, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE

Suppléants : Jean-Vincent SALLES suppléant de Jean-Claude COUSTET, Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE, Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET, Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Pouvoirs : Guy BONPAS-BERNET à Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA à Pierre CASABONNE, Michel CONTOU-CARRERE à Evelyne BALLIHAUT, Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER, Henriette BONNET à Denise MICHAUT, Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES à Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU à Michel ADAM, Anne BARBET à Aurélie GIRAUDON, Marylise BISTUÉ à Raymond VILLALBA, Dominique LAGRAVE à Claude LACOUR, Jacques MARQUEZE à Marthe CLOT

Absents : Joseph LEES (excusé), Jean-Michel IDOIBE (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Gérard LEPRETRE (excusé), Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET (excusé), Christophe GUERY (excusé), Jacques NAYA (excusé), Bernard UTHURRY (excusé), Alain CAMSUSOU, Cédric LAPRUN, Gérard ROSENTHAL, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Pierre SERENA, Maïté POTIN, Didier CASTERES, André LABARTHE, Jean-Etienne GAILLAT, Elisabeth MIQUEU

### RAPPORT N° 42-200227-TOU-

### ÉVÈNEMENT VELO TRANSPYR 2020 : CONVENTION DE PARTENARIAT

Mme ALTHAPÉ précise que le lundi 15 juin 2020, la course cyclosportive Transpyr fera étape à OLORON SAINTE-MARIE.

Cette épreuve, dont c'est la 11ème édition, traversera les Pyrénées en VTT, vélo de route, Gravel ou Vélo à Assistance Electrique, en partant de SAINT-JEAN-DE-LUZ pour faire étape à SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT, OLORON SAINTE MARIE, BAGNERESE-DE-BIGORRE, VIELHA, LA SEU D'URGELL, CAMPRODON pour arriver à ROSES en ESPAGNE. La Transpyr se déroulera du samedi 13 au samedi 20 juin 2020. Environ 600 personnes participent à cet événement.

En-dehors des retombées économiques directes pour les hébergeurs du territoire, cet événement est une opportunité pour valoriser notre « Destination vélo » et nous apporterait de la visibilité à l'échelle nationale et internationale (51% d'étrangers : Espagnols, Belges, Anglais).

Soutenu par le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques et l'Agence d'Attractivité et de Développement Touristiques Béarn Pays-basque, l'accueil de cette épreuve doit faire l'objet d'un partenariat entre les organisateurs, la ville d'OLORON SAINTE-MARIE et la CCHB.

La ville d'OLORON SAINTE-MARIE mettrait à disposition les infrastructures nécessaires à l'accueil de cette course. La CCHB prendrait en charge les repas du soir et le transport des participants entre le lieu de repas et leurs hébergements.

En contre partie, la CCHB et les Pyrénées béarnaises seraient valorisées sur tous leurs outils de communication et auprès de la presse spécialisée qui suit cet événement.

La dépense relative à cet accueil, estimée à 10 000 €, sera inscrite en section fonctionnement du Budget Primitif 2020.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer cette convention de partenariat,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 27 février 2020

Suit la signature

Le Président

*Signé DL*

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 03/03/2020

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 03/03/2020